



Délégation Personnes Agées

Appel à Projets 2019

Date limite de dépôt : ***Jeudi 20 décembre 2018***

PRESENTATION

Chers partenaires,

Plus que jamais convaincue de l'efficacité et de l'utilité sociale de nos actions au profit des seniors de notre ville, et toujours dans cet esprit de solidarité et d'entraide réciproque qui anime depuis toujours notre collaboration, je vous propose cet appel à projet.

En cette période difficile et tout particulièrement pour les plus fragiles de nos concitoyens, nos objectifs de solidarité, notre volonté partagée de ne jamais abandonner restent nos meilleurs alliés pour accompagner les plus isolés.

Les associations lilloises que vous représentez, forgent sur le territoire de notre ville une force de frappe indispensable contre la précarité et l'isolement afin que nos seniors puissent s'épanouir pleinement dans notre ville.

S'il est indispensable de continuer à mener les actions existantes, accompagner l'innovation sociale doit tout autant faire partie de nos batailles communes afin d'atteindre nos objectifs pour l'année à venir.

En 2019, poursuivons notre quête pour continuer à faire de Lille une ville amie des aînés.

L'Adjointe déléguée aux Personnes Agées



Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Les acteurs concernés

L'appel à projets est ouvert à toutes les associations dont les projets ont vocation à se développer sur le territoire lillois.

- Les actions éligibles

Les appels à projets sont conçus comme des outils d'amorçage et de développement. Les dépenses de fonctionnement pérennes ne sont pas éligibles. Ces appels à projets ne peuvent pas financer des investissements. La pérennisation de l'action n'est envisageable que par une prise de relais des droits communs ou de l'autofinancement etc.

Le projet ne doit pas relever exclusivement d'événementiel.

L'INSTRUCTION

L'analyse des dossiers sera totalement partagée entre les services de la Ville. Elle se fera au regard de 4 critères principaux :

CRITÈRE 1 : Actions de lutte contre l'isolement et favorisant le maintien du lien social

- Identification et / ou accompagnement des personnes âgées isolées

CRITÈRE 2 : Actions de prévention, accès aux droits et à l'information

- Ateliers de mise en situation
- Conférences
- Accompagnement individualisé

CRITÈRE 3 : Actions incitatives à la participation citoyenne

- Développement de la participation des seniors à la vie de la cité

CRITÈRE 4 : Actions favorisant les échanges intergénérationnels et interculturels-

- Actions annualisées portant sur des temps de rencontre réguliers entre les générations et les différentes cultures.

ACCES EN LIGNE A LA DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis le 1er janvier 2017, une nouvelle procédure a été mise en place à travers le portail extranet de la mairie de Lille via le lien <https://subventions.mairie-lille.fr/prod>.

Dorénavant, toutes associations souhaitant demander un financement sont invitées à compléter l'appel à projets en ligne.

Vous pouvez, dès maintenant, vous rendre sur notre site pour votre demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2019 « Personnes Agées ». La date limite est fixée au jeudi 20/12/2018.

Si vous rencontrez des difficultés à compléter la demande en ligne, une assistance vous est proposée. Pour toute question, vous pouvez vous rendre sur l'adresse subventions@mairie-lille.fr